

# **COMPTE-RENDU COMPLET DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MULATIERE**

**Lundi 22 juillet 2002 à 20H30**

Le quinze juillet deux mil deux une convocation a été adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour la séance du 22 juillet deux mil deux à vingt heures trente minutes.

-----  
Le Maire,

## **Séance du 22 juillet 2002**

Le vingt-deux juillet deux mil un à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LA MULATIERE se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sur la convocation et sous la présidence de Monsieur BARRET, Maire.

Président : M. BARRET

Secrétaire : M. SABATIER

Membres présents à la séance : M. BARRET, Maire.

M. SAUZET, Mme PAQUET, Mme THEAUDIERE-DECHAMPS, M. MOREL, M. MULLER, Adjoint.

M. BAUDET, M. BRUNIER, Mme OLRYS, Mme VONACH-LOCH, Mme JOLY, Mme DENOYELLE,

M. PEYCELON, M. de MONTCLOS, Mme SABATIER, conseillers municipaux.

Membre absents : Mlle BARBARET, Mme ESTANOVE, M. CHAMBON, Mme BUFFAT,

Mme COUTURIER, M. CHAZAL, M. KRUK, M. BAUD, M. DAVENAS, Mme WATON,

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. CLAUSIER, M. CHEVRIER, M. JADOT, Mme FRECHETTE,

## **Approbation du compte rendu de la séance précédente par les conseillers qui y ont assisté**

*Le compte-rendu de la séance du 22 juin 2002 est approuvé à l'unanimité.*

*Monsieur le Maire explique pourquoi il a dû réunir le Conseil Municipal en pleine période de vacances : il ne s'agit absolument pas de faire passer des rapports "à la sauvette" mais de permettre de commencer des travaux en temps opportun la décision de la Commission d'Appel d'offres en date du 9 juillet 2002 devant être approuvée par le Conseil. En même temps, il explique que des demandes de subvention ont été satisfaites, ce qui permettra aux bénéficiaires d'en user avant la rentrée de septembre.*

## **1. Marchés publics**

RAPPORTEUR : M. BARRET

### **A) TRAVAUX DE REFECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU PLATEAU DU GRAND CEDRE ET DU JARDIN DUTHY :**

Suite à la délibération n°8 du 13 Mai 2002, un avis d'appel à la concurrence a été lancé , suivant la procédure de mise en concurrence simplifiée , prévue par le nouveau code des marchés publics.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 28/06/2002, puis le 09/07/2002 après analyse des offres, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise CAVALLERA , 12 rue Ampère, 69 600 OULLINS, pour un montant total TTC de 84 920,41 euros, intégrant une variante permettant d'équiper les pieds de candélabres d'embase en fonte d'aluminium , évitant ainsi les problèmes de corrosion.

Il est rappelé qu'un montant de 107 000 euros a été inscrit au BP 2002 pour réaliser ces travaux d'éclairage public.

Les travaux doivent débuter durant l'été ; en particulier les tranchées et passages de câble devraient être achevés avant la rentrée scolaire.

#### **Il est proposé au Conseil :**

- D'approuver la décision de la commission d'appel d'offres et de désigner l'entreprise CAVALLERA titulaire de ce marché de travaux, pour le montant précité soit : 84 920, 41 euros.
- De charger Monsieur le Maire de signer au nom de la commune toutes les pièces nécessaires du marché et les pièces annexes.

*Monsieur le Maire explique les raisons qui ont conduit au choix de l'entreprise CAVALLERA par la Commission d'Appel d'Offres et propose d'approuver ce choix. Il précise que les travaux de VRD pourront commencer dès cet été afin que la rentrée scolaire se passe dans de bonnes conditions et que les parents et enfants puissent circuler sur le Plateau du Grand Cèdre sans barrière ni tranchée au milieu de leur chemin d'accès aux écoles primaire et maternelle. En revanche, il informe le conseil que les poteaux d'éclairage ne seront vraisemblablement installés que mi-octobre 2002 compte tenu du délai de livraison fixé par le fournisseur soit 2 mois, hors mois d'août.*

**Le conseil approuve à l'unanimité**

## B) TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT DU CIMETIERE :

Suivant la délibération n°8 du 13 Mai 2002, un avis d'appel à la concurrence a été lancé, suivant la procédure de mise en concurrence simplifiée.

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres a décidé, lors de sa réunion du 09 Juillet dernier, d'attribuer le marché à l'entreprise GERLAND Lyon SNC, avec pour sous-traitant la S.A. Green-Style, pour un montant total T.T.C. de 95 931, 63 euros.

Il est rappelé qu'un montant de 102 000 euros a été inscrit au Budget Primitif 2002 pour réaliser ces travaux d'embellissement.

Les travaux débuteront début septembre et seront achevés mi-octobre 2002.

### **Il est proposé au Conseil :**

- D'approuver la décision de la Commission d'Appel d'offres et de désigner l'entreprise GERLAND LYON SNC, titulaire de ce marché de travaux, pour le montant de 95 931,63 euros ;
- De charger Monsieur le Maire de signer au nom de la commune toutes les pièces du marché et les pièces annexes.

Monsieur le Maire évoque les motifs qui ont amené à retenir l'entreprise GERLAND LYON SNC. Un choix de la qualité a été effectué. Il insiste sur la volonté de la Commission d'Appel d'Offre que ces travaux se réalisent dans de bonnes conditions avec un souci sur la durée du chantier afin que les travaux soient réalisés avec qualité et sur la durabilité de l'investissement que la commune effectue. Il précise les dates d'intervention des entreprises GERLAND LYON et RETY GREEN STYL : 1 mois et demi à compter du 2 septembre 2002. Il conclut en soulignant l'importance de s'occuper de ce cimetière qui fait partie du patrimoine et de la mémoire de notre commune.

**Le conseil approuve à l'unanimité**

## **2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

RAPPORTEUR : M. SAUZET

<b>ASSOCIATION</b>	<b>MONTANT A VERSER Euros</b>	<b>Rappel de l'acompte versé</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>FONCTION</b>
Affaires scolaires				
I. OGEC – La Source – Chaponost pour 2 enfants de l'Etoile du Berger	120		6574	2424
II. Maison Familiale de Balan pour 2 jeunes Mulatins	120		6574	2424
III. Ecole de chiens d'aveugles Centre-Est après démonstration à l'école maternelle du Grand Cèdre	230		6574	025

**La décision proposée est :** d'accorder ces subventions en précisant que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2002.

**Le conseil approuve à l'unanimité**

### QUESTIONS DIVERSES

- *Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une lettre de la DDE en date du 1er juillet l'informant de la fermeture du demi-diffuseur entrée d'autoroute devant la Maison du Confluent fin octobre prochain, lorsque l'entrée sur Oullins sera mise en service. Il rend compte des réserves qu'il a écrites notamment pour ce qui concerne les glissières de sécurité en béton armé que la DDE compte mettre en place. Il craint que cela n'accentue la mauvaise image du quartier alors que la municipalité agit au contraire pour l'améliorer. Il évoque la possibilité d'une aire de jeux mais la proximité immédiate de l'autoroute est un obstacle majeur à ce projet.*
- *Monsieur le Maire informe le conseil de la concertation en cours jusqu'au 30 octobre 2002 pour la première phase des travaux de Lyon Confluence : il invite les conseillers à venir inscrire leurs remarques éventuelles sur le cahier de concertation et à consulter le dossier plus complet auprès de Michel MERTZWEILLER.*
- *Concernant l'Aquarium, Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une visite technique. L'ouverture est prévue fin septembre, début octobre 2002. La commission de sécurité doit venir visiter le bâtiment pour l'ouverture au public fin septembre prochain.*
- *Monsieur BARRET informe ensuite le conseil de son souhait de réaliser une inauguration du boulo-drome, rue des Barbots. La date n'est cependant pas précisée mais pourrait intervenir fin septembre début octobre 2002. Une rencontre avec des dirigeants de la Fédération Française de sports de boules aura lieu jeudi 25 juillet 2002 et cette inauguration sera évoquée.*
- *Monsieur MOREL rend compte des résultats de l'expertise de la coupole de la piscine réalisée par la société IMATEC et le cabinet de contrôle technique QUALICONSULT. IMATEC préconise un certain nombre de travaux qui ne pourront être réalisés dès cette année, notamment pour des problèmes budgétaires. En outre, il n'est pas possible de "saucissonner" ces travaux, il paraît plus judicieux de les réaliser dans leur globalité.*
- *Monsieur le Maire poursuit en indiquant que seule la réalisation d'un jupe en néoprène au sommet de la coupole pourrait, peut-être, être réalisée en 2002. Toutefois, il serait nécessaire de vidanger le bassin et d'échafauder.*
- *Madame DECHAMPS informe le conseil de la création d'une nouvelle aire de loisirs toute proche : le parc "CITY AVENTURES" à Ste Foy lès Lyon qui vient d'ouvrir, il s'agit d'un parcours acrobatiques dans les arbres (tyrolienne de 110 mètres de long etc...)*

La séance est levée à 21h15.